

Notre offre de formation

Une élève en parle...

➤ La formation vendeur-vendeuse (art. 49)

Cours	5e	6e
Français	3	3
Formation sociale et économique	2	2
Formation historique et géographique	1	1
Formation scientifique	2	2
Langue moderne : Néerlandais	2	2
Etalage	2	2
Gestion informatique	2	2
Art de la vente	2	2
Formation en entreprise sous contrat	22	22
	38	38

➤ La formation coiffeur-coiffeuse (art. 49)

Cours	5e	6e
Français	3	3
Mathématique	2	2
Formation historique et géographique	1	1
Formation scientifique	2	2
Formation sociale et économique	2	2
Sciences appliquées	1	1
Technologie	2	2
TP Coiffure	3	3
Formation en salon sous contrat	22	22
	38	38

La formation en école (16h) est répartie sur deux journées, et la formation en entreprise ou en salon (22h) est répartie sur 3 journées, afin d'apprendre les compétences en immersion sur le lieu de travail.

“Je ne me trouvais plus à ma place dans le système scolaire et je ne savais plus vers quoi m'orienter. Je ne voulais pas arrêter complètement l'école, car je voulais absolument un diplôme. L'alternance m'a ouvert les yeux, c'était exactement ce qu'il me fallait : depuis que j'ai commencé mon projet en alternance, je me sens vraiment épanouie.”

Florine, élève en 5e P vendeuse en alternance



Institut Saint-François
Rue de l'Industrie 6
7800 Ath
068/26 51 20
secretariat@saint-francois.be
www.saint-francois.be



CEFA

Formation en alternance

en coopération avec le CEFA
de l'Institut Saint-Eloi de Leuze-en-Hainaut



L'insertion et la formation professionnelle des jeunes en partenariat avec le monde de l'entreprise

L'alternance, comment ça marche ?

Le jeune va à l'école deux jours par semaine suivre les cours de formation commune et d'option. Les autres jours sont consacrés à une formation professionnelle en entreprise sur base d'un plan de formation.

Le jeune est engagé sous contrat de travail d'insertion rémunéré. Le contrat d'alternance est conclu entre le jeune et l'entreprise. Ils sont les seuls signataires de celui-ci.

Le jeune reçoit une rémunération. Celle-ci se présente en 3 niveaux (A, B et C) selon les compétences acquises. Les évaluations déterminent le passage de niveau en fonction du plan de formation. Elles sont réalisées par l'accompagnateur et l'employeur. Le niveau C permet l'octroi du certificat de qualification dans le domaine exercé, à l'issue d'une évaluation de qualification.

La formation en alternance est identique à la formation du plein exercice en termes de compétences attendues. Elle débouche sur la même certification (CE6P) et sur la même qualification (CQ6). Elle peut donner accès à une 7^e professionnelle.

L'élève s'engage à :

- S'impliquer assidûment tant à l'école qu'en entreprise.
- Agir conformément aux instructions qui lui sont données par l'entreprise et respecter la procédure en cas d'absence.
- Communiquer régulièrement avec son accompagnateur afin de lui faire part de toute difficulté liée à l'exécution du contrat d'alternance et du suivi du plan de formation.

L'employeur ou le tuteur désigné en entreprise :

- Propose des tâches diverses qui rencontrent les compétences définies dans le plan de formation
- Permet à l'élève de progresser dans ses apprentissages.
- Veille à l'intégration de l'élève dans l'équipe et dans l'entreprise.
- Contacte l'accompagnateur en cas de nécessité.
- Participe aux évaluations des compétences professionnelles.

Les acteurs de l'alternance

L'accompagnateur assure le partenariat entre le jeune et l'entreprise :

- Il joue un rôle central de suivi et d'accompagnement de l'élève.
- Il fait le lien entre l'école, l'élève et l'entreprise.
- Il soutient le jeune pour la définition de son projet professionnel et de formation.

- Il accompagne l'élève dans sa recherche d'insertion.
- Il prend en charge les aspects administratifs du suivi.
- Il effectue les évaluations de compétences professionnelles en collaboration avec le tuteur de l'entreprise.